



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
CANTON DE DOUAI SUD OUEST

COMMUNE DE LAMBRES-LEZ-DOUAI

Arrêté n° 2023/159

**Arrêté modifié portant délégation de signature
à Madame Caroline GALLO, Directrice générale des services**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, la possibilité d'attribuer délégation de signature à certains agents municipaux ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 05 octobre 2022, portant délégation de signature à Madame Caroline GALLO ;

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales en l'absence ou empêchement du Maire, de procéder à une délégation de signature,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Mme Caroline GALLO, Directrice générale des services, concernant les actes suivants :

- L'Etat civil, les actes relevant de la législation funéraire,
- Les arrêtés et courriers divers concernant les ressources humaines,
- Les légalisations de signatures,
- Les bons de commande et devis, à hauteur de 2 000€ HT,
- L'urbanisme : les courriers de transfert d'acte ou de documents,
- Les transmissions de documents d'urbanisme,
- Les attestations et certificats divers,
- Les arrêtés de voirie et d'occupation du domaine public,
- Les correspondances diverses.

Article 2

Les documents devront porter la mention :

*Par délégation du Maire,
La Directrice générale des services,*

Caroline GALLO

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Lille ou par Telerecours, dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publiée, transmis à M le Sous-préfet de Douai, à Madame la Trésorière principale et à M le Procureur de la République (Parquet de Douai)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Lambres-lez-Douai, le 24 juin 2023
Le Maire,

Caroline SANCHEZ



Notifié à Mme Gallo, le : 30/06/2023
Signature